

La grève de la SNCF, annoncée jusqu'au 28 juin (grève perlée deux jours par semaine) pourrait perturber le déroulement des épreuves en retardant l'arrivée de certains candidats.

Nous demandons donc aux candidats, en leur demandant de prévoir de prendre les précautions utiles, notamment et dans toute la mesure du possible, de privilégier un autre moyen de transport que le train.

Vous trouverez ci-joint le calendrier des jours de grève pour les mois d'avril, mai et juin.